

Déclaration liminaire CSAL du 05 avril 2023

Monsieur le Président,

Lors de la 10e journée de mobilisation qui a eu lieu mardi 28 mars, ce sont plus de deux millions de travailleuses et travailleurs, jeunes et retraités qui se sont mis en grève et ont manifesté contre la réforme des retraites.

Après deux mois d'un mouvement social exemplaire et inédit depuis 50 ans, très largement soutenu par la population, l'absence de réponse de l'exécutif conduit à une situation de tensions dans le pays qui nous inquiète très fortement.

En ne répondant pas à la demande de retrait de la réforme, en usant du 49.3 à l'Assemblée nationale, l'exécutif a fait le choix d'accentuer la crise démocratique et sociale de ce pays.

Le gouvernement a la responsabilité de garantir la sécurité et le respect du droit de grève et de manifester.

Depuis des semaines, nos organisations ont fait preuve d'une grande responsabilité lors des manifestations et alors que le calme a toujours caractérisé le mouvement, l'intersyndicale déplore un grand nombre de blessés lors de la dernière journée de mobilisation.

L'intersyndicale demande au gouvernement de prendre ses responsabilités et dans la continuité des actions déjà engagées, appellent, l'ensemble des personnels à s'inscrire dans les initiatives qui seront programmées tout au long des jours prochains avec notamment un nouveau temps fort de grève et de manifestation le 6 avril prochain.

Concernant ce CSAL, nous donnerons nos observations sur chacune des fiches lors de l'examen de celles-ci, mais dès à présent nous souhaitons faire part de certaines remarques.

Centre de Concours de Lille et la numérisation des copies.

Lors du dernier CTL, compte tenu de l'expérimentation de la numération des copies de concours d'inspecteur principal, nous vous avons fait part de notre inquiétude sur le devenir de ce service.

Bien évidemment, vous aviez fait preuve d'une très grande franchise et d'un grand courage, en nous indiquant qu'il était encore beaucoup trop tôt pour se projeter et qu'il était impossible d'évoquer une éventuelle fermeture du CCL.

Aujourd'hui, alors que cette première expérimentation est, selon vos dires une réussite, vous nous proposez une seconde expérimentation mais cette fois-ci à plus grande échelle afin de valider ce processus.

La question de la CGT concernant la numérisation des copies est simple : **ce nouveau process va-t-il engendrer la fermeture du CCL ?**

Lors du dernier CTL, nous vous avons demandé que le CCL soit activement associé à ce travail de numérisation et qu'un travail de réflexion soit établi, entre la direction et les collègues de ce service, pour définir de nouvelles attributions, afin de pérenniser les emplois de celui-ci.

Est-ce que cela a été fait ? Apparemment non.

Dans votre fiche de travail, sur le dernier paragraphe vous indiquez simplement que cette numérisation aura un impact potentiel sur le CCL et qu'une attention particulière sera portée à la situation des agents.

Encore une fois, question simple de notre part, de quel impact parle-t-on ?

Quelle attention particulière sera apportée à la situation des agents ?

S'il s'agit de la même attention que celle apportée aux agents du CNDFiP le pire est à craindre.

Mais il nous semble que le pire est déjà en marche puisque des personnes extérieures à l'ENFiP ont déjà plus d'informations sur le devenir du service que les agents eux-mêmes.

Formation des agents de l'ENFiP

Nous profiterons de la fiche concernant la formation des agents de l'ENFiP pour faire un point sur l'application [Sem@for](#).

Que dire sur cette application qui devait initialement révolutionner la gestion de la formation professionnelle de la DGFIP.

Cette application est un échec qui a et aura de nombreuses répercussions sur l'ENFiP, les agents de l'ENFiP, et la DGFIP.

- Au niveau des agents de l'ENFiP et notamment les agents des CIF et ACIF, ils sont en première ligne pour essayer de gérer au mieux cette situation et ils se retrouvent bien souvent démunis face à celle-ci.
Ils bidouillent une application qui a été mal écrite, mal conçue et qui ne répond absolument pas au besoin de la formation.
Le pire dans tout cela est que les agents avaient fait remonter de nombreuses alertes mais comme bien souvent à la DGFIP, on n'écoute pas !
On met en place dans l'urgence puis on réfléchit à comment réparer les dégâts.
Bien évidemment, cela a des conséquences sur les CVT des agents en question qui se voient dans l'obligation de faire des convocations à la main et faire du bricolage en permanence.
- Au niveau de l'ENFiP : on peut se poser clairement la question de l'image que l'on renvoie auprès des Directions suite à la mise en place de cette application.
Les directions ne vont pas nous attendre et elles commencent déjà à mettre en place leurs propres formations en interne. Si l'on voulait détruire l'ENFiP, on s'y prendrait pas autrement !
- Enfin, au niveau de la DGFIP, c'est clairement la formation continue des agents qui est en jeu.
Les stagiaires ne peuvent plus suivre leur parcours de formation, il y a une baisse très importante du nombre d'agents formés et le pilotage de la formation continue se révèle être impossible à partir de cette application.

Alors que nous sommes dans une période charnière au niveau du renouvellement des effectifs, que le besoin en formation est important, comment la DGFIP a-t-elle pu laisser mettre en place cette application !

C'est honteux, mais encore une fois l'administration fait comme s'il ne se passait rien. Un peu de communication par-ci par-là mais surtout pas de solution !

Digitalisation des parcours de formation : projet Ariane

Que dire sur cette fiche, à part que trop c'est trop !

L'affichage, toujours l'affichage, et encore de l'affichage !

Si nous siégeons dans cette instance, c'est pour travailler, pas pour lire ou entendre de la propagande.

Comment alors que le bloc des B se termine, que les Retex du socle ont eu lieu, que des difficultés remontent de la part des stagiaires, des administratifs, des enseignants, comment se fait-il qu'aucune difficulté rencontrée ne soit évoquée dans cette fiche, il est simplement mention d' « ajustements » comme si tout était parfait.

Pour vous justifier, vous allez sûrement nous dire que les RETEX concernant les Blocs n'ayant pas encore eu lieu, il est difficile de faire un retour sur ce point.

Dans ce cas, comment allez-vous justifier la généralisation de la digitalisation dans le parcours de AAFiP et des inspecteurs ?

Si vous n'avez pas l'intégralité des informations, comment pouvez-vous dire que la digitalisation est un succès et qu'elle doit être généralisée à toutes les formations.

Contrairement à ce que vous pensez nous ne sommes pas hermétiques à toute réforme mais comment peut-on discuter quand de votre côté, il n'y a aucune prise en compte de nos alertes.

Comment pouvez-vous occulter :

- l'absence d'une organisation structurelle dans les ateliers de digitalisation.

Les ateliers du socle et du bloc des B ont travaillé à l'aveugle sans aucun balisage précis et l'on constate qu'il n'y a eu aucune amélioration pour les ateliers des A.

Toutes les questions que nous nous sommes posées sont toujours sans réponse : Architecture dans scénari, dans moodle, MAJ n+1, établissement des déroulés et des plannings etc. Toutes ces questions reviennent invariablement et l'ENFiP est toujours dans l'incapacité d'y répondre.

- L'absence de réflexion sur le choix des séances à digitaliser (Expertise Métier).

Les enseignants n'ont pas été sollicités. Qui a fait le choix ? On ne sait pas ! Mais vous nous dites que cela résulte d'un travail fait en concertation avec les enseignants. Il y a de quoi devenir fou !!!!

- le travail de préparation supplémentaire qu'engendrent les séances digitalisées pour les enseignants.

Ce travail a été complètement occulté par l'ENFiP alors qu'il est essentiel au niveau pédagogique et forcément il n'est pas pris en compte dans la charge de travail et les désignations.

- le ressenti des stagiaires et le choix de séances digitalisées :

Si les stagiaires étaient globalement satisfaits de la digitalisation du socle, le ressenti est tout autre au niveau du bloc et cela se voit notamment au niveau des résultats des évaluations de compétences.

La question de la digitalisation est une question sérieuse et de ce fait elle doit faire l'objet d'un débat professionnel entre professionnels !

Situation du CFP Noisiel :

Comme déjà soulevé en questions diverses par la CGT ENFiP au cours d'un CTL de fin d'année 2022, la situation au CFP de Noisiel ne s'est pas arrangée.

Le CFP Noisiel regrette toujours de ne pas pouvoir bénéficier d'une CID sur place ou d'un agent technique, pour gérer les difficultés matérielles et informatiques récurrentes en salles de formation ou bureaux (connexion réseau...).

Ces travaux se reportent ainsi sur les personnels administratifs, qui sont déjà bien chargés et dont **les effectifs ont diminué ces dernières années**.

Il est par ailleurs signalé que 4 personnels administratifs sur 5 au CFP de Noisiel ont fait une demande de mutation cette année.

Plus généralement, on se rend compte d'un turnover de plus en plus important au sein de nos structures.

C'est le signe d'un malaise à l'ENFiP, malaise que pour l'instant vous refusez de voir et donc d'aborder.

Entretien professionnel :

Les entretiens professionnels se sont achevés, mais apparemment, comme tout le reste, on a fonctionné à vue.

Il existe des situations discriminantes dans notre école, alors que vous prônez l'harmonisation.

Le profil croix dans le management pour les A donne un sentiment de rétrogradation.

Il ne faut pas de « exceptionnel ». Pour autant, en discutant, si certains établissements s'abritent derrière une directive qui nous paraît illégale puisque discriminatoire, d'autres évaluateurs ont plus de liberté et savent reconnaître la qualité de leurs agents.

Derrière tout ça demeure un flou important que ce soit pour les sélections à venir, pour le complément indemnitaire annuel (CIA) intégré au RIFSEEP. En donnant de telles consignes, vous vous rendez coupable de discrimination. Une réponse doit être apportée à cette situation.

En questions diverses nous souhaiterions aborder : (envoyées à l'ENFiP) :

- la gestion du dialogue social au sein de l'ENFiP et prise en compte de la charge de travail des représentants du personnel ;
- les modalités de prise de congés des personnels de l'ENFiP.